

Questionnaire OFCOM : ondes moyennes

5 Intérêt des acteurs du marché

1 Qui êtes-vous?

Entreprise : Edipresse Publications SA

Personne de contact : Vesna Stanimirovic / Ph.Sordet

Rue : Av. de la Gare 33

NPA, localité : 1001 Lausanne

Tél.: Fax: 021 349 45 14

Courriel : philippe.sordet@edipresse.ch

- Diffuseur de programmes de radio
- Entreprise de médias**
- Fournisseur de services de télécommunication
- Association de la branche des médias
- Autorité
- Autre, domaine?

2 Pensez-vous qu'il est judicieux de mettre au concours des concessions de radiocommunication dans la bande des ondes moyennes ?

Si oui, est-ce que la mise au concours doit concerner uniquement une utilisation en mode analogique, respectivement en mode numérique, ou porter sur une utilisation des deux modes de diffusion ?

Convient-il de limiter dans le temps (5 ans) l'utilisation en mode analogique, afin de permettre une numérisation totale de cette bande ultérieurement ? Etant donné les essais menés actuellement en vue de l'introduction de la radio numérique dans la norme DAB+, une mise au concours pourrait-elle avoir un impact négatif sur le marché, sur les consommateurs ?

Oui

Commentaires : il est préférable de mettre les concessions au concours. Les concessions doivent être limitées à 5 ans et porter sur les deux modes.

Non

Commentaires :

3 Etes-vous intéressé par l'utilisation de fréquences en ondes moyennes ?

Si oui, dans quelle technologie (en mode analogique et/ou numérique), dans quelle région et sous quelle forme (ondes de surfaces ou ondes ionosphériques)?

Oui

Commentaires :

Non

Commentaires : A ce stade, nous ne sommes pas intéressés par une concession. En revanche, l'ensemble des concessions radio tv étant remises au concours par l'OFCOM, il est certain que le marché audio visuel suisse va très fortement se modifier en raison de l'arrivée de nouveaux acteurs et /ou de la disparition d'acteurs actuels.

4 A votre avis, selon quel calendrier la région convoitée devrait-elle être desservie?

Commentaires : il n'y a pas d'urgence à ouvrir de nouvelles possibilités de diffusion de programmes radio. La situation du marché publicitaire n'est pas favorable.

La zone pourrait être celle de la zone 2, définie pour les concessions de télévision régionale.

5 Quel(s) programme(s) souhaiteriez-vous diffuser sur les ondes moyennes (en mode analogique et/ou numérique)? Indiquez s.v.p. le nombre de programmes envisagés, avec un bref descriptif des programmes.

- Programmes généralistes
- Programmes spécifiques de musique
- Programmes parlés
- Autre(s), type(s)?

Commentaires : pas de projet pour l'instant.

6 Au cas où, à part les programmes de radio, d'autres services peuvent aussi être diffusés sur ondes moyennes (en mode analogique et/ou numérique): de quels genres de services devrait-il s'agir?

- Services de données associés au programme
- Services de données de radiodiffusion non associés au programme
- Services de télécommunication
- Autre(s), type(s)?

Commentaires : pas de projet pour l'instant

7 Cas échéant, de quelle largeur de bande souhaiteriez-vous disposer pour utiliser des ondes moyennes numériques?

Réponse : pas de projet pour l'instant

Commentaires :

8 Au cas où, à part les programmes de radio, d'autres services peuvent aussi être diffusés sur ondes moyennes en mode numérique: quel devrait être le pourcentage maximum de ces services dans la capacité de transmission de la fréquence à disposition?

Réponse : pas de projet pour l'instant

Commentaires :

9 Des modalités techniques spécifiques (p. ex. système de modulation, méthode de compression) devraient-elles être fixées dans les concessions de radiocommunication pour l'utilisation des ondes moyennes ?

Pas de projet pour l'instant.

Oui

Quelles modalités estimez-vous importantes ?

Non

Commentaires :

10 Des exigences (p. ex. obligation de desserte, délais, qualité des services) devraient-elles être fixées dans la concession de radiodiffusion ?

Oui

Quelles exigences estimez-vous importantes ?

Non

Commentaires : à priori non. Le marché décidera.